

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

Convocations adressées le 13 mai 2019

ORDRE DU JOUR

- **Lotissement : Extension basse tension et éclairage public**
- **Infos et questions diverses**

L'an deux mil dix-neuf et le lundi vingt mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance ordinaire à dix-huit heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : M. Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Isabelle DOMINJON ;

Absents excusés : Mme Monique OTTELET (pouvoir à Maurice MOCQUOT), Mrs Bernard DEVELEY,
Pascal FEVRE

Absents : -

Secrétaire : Mme Bernadette BARBIER



LOTISSEMENT : Extension basse tension et éclairage public :

Visa Préfecture le : 22/05/2019

Le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation de l'extension basse tension, éclairage public et le réseau télécom pour le lotissement. Le coût global s'élève à 73 126.56 € TTC dont la participation pour la commune est de 41 221.12 € TTC soit :

- Basse tension : 27 922.83 € HT (66 % à la charge de la commune)
- Eclairage public : 6 547.28 € HT (50 % à la charge de la commune)
- Réseaux télécoms : 6751.01 € TTC (70 % à la charge de la commune)

Le Conseil Municipal accepte l'estimation proposée par le SDEY.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le : 22/05/2019

**** Taxe sur les publicités extérieures :** *Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau tarif pour la taxe locale des publicités extérieures applicables pour 2020. Le Conseil Municipal accepte le tarif d'un montant de 16 € pour le mètre carré soit 64 €.*

Visa Préfecture le : 22/05/2019

**** Redevance d'occupation du domaine public – France Télécom :** *Le Conseil Municipal décide de facturer à France-Télécom la redevance relative aux droits de passage sur le domaine public pour l'année 2019, soit :*

- Km d'artère aérienne : $0,863 \times 54.30 \text{ €} = 46.86 \text{ €}$
- Km d'artère sous - sol : $5,822 \times 40.73 \text{ €} = 237.13 \text{ €}$
283.79 €

Visa Préfecture le : 22/05/2019

**** Périmètre du SIAEP du Moulin des Fées :** *Le Conseil Municipal accepte le nouveau périmètre du SIAEP du Moulin des Fées qui comprend 11 communes : Fontenay-près-Chablis, La Chapelle Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse et Villy.*

**** Antenne Orange :** *Le Maire informe que l'antenne relais afin d'améliorer la téléphonie mobile sera montée cette semaine. Le raccordement sera réalisé ultérieurement.*

La séance a été levée à 19h20.

Varennes, le 22 mai 2019